

BRETAGNE

Axe 3 : Ressources humaines - management

Atelier de co-développement pour le personnel d'encadrement de la filière administrative

Contexte

La fonction d'encadrement de la filière administrative est aujourd'hui confrontée à des défis de transformations importants engendrés par un renforcement des enjeux médico-économiques, des évolutions réglementaires et une trajectoire de mutualisation et de coopération accrue incarnée par la mise en place attendue des GHT.

Dans ce cadre, l'ANFH souhaite accompagner le personnel d'encadrement de la filière administrative pour intégrer ces changements par un dispositif de formation s'appuyant sur la mobilisation de l'intelligence collective et visant à la résolution concertée de cas concrets sous la forme d'ateliers de Co-développement.

Objectifs

- Questionner et partager des pratiques entre pairs
- D'aider les managers à enrichir leur compréhension (penser et ressentir) et leur capacité d'action (agir)
- D'échanger avec d'autres sur ses apprentissages et donc d'apprendre autrement
- De développer un travail collaboratif
- S'obliger systématiquement un temps de réflexion avant de gérer des situations managériales

Renseignements complémentaires

Coût pédagogique : 558,75 € sur la base de 8 personnes

Clôture des inscriptions : vendredi 6 décembre 2019

Contact : Marie-Noëlle FRINAULT

Conseillère formation

02 99 35 28 64

mn.frinault@anhf.fr

Programme

1ère séance : Accueil et présentation des participants

<https://www.anfh.fr/les-offres-de-formation/AWoHKROZ7ONEMTV3-NtS>

Présentation de la démarche d'animation

Mise en mouvement sur le thème de la confiance et de la coopération

Expérimentation d'une séance d'atelier de co-développement suivie d'un débriefing : partage de ressenti et d'expérience : ce qui facilite la confiance et la coopération, ce qui les freine...

Chaque séance se déroule de la façon suivante :

- Etape 1 : Exposé du sujet par le manager, les autres l'écoutent: le « demandeur » expose le problème pour lequel il sollicite l'aide des « participants » en donnant un maximum de données.
- Etape 2 : Questions de clarification par le groupe pour comprendre le problème du manager
- Etape 3 : Le contrat - Le manager formule sa demande et ce qu'il attend du groupe
- Etape 4 : Le groupe suggère des pistes de solutions, questionne le manager, partage ses expériences. Donne des idées, formule des suggestions... Le manager écoute, fait préciser et note.
- Etape 5 : Synthèse et plan d'actions du manager: donne des conseils en vue de l'élaboration d'un plan d'action. Le manager demandeur fait une synthèse de ce qu'il a reçu du groupe
- Etape 6 : Partage des apprentissages

Retour sur les plans d'actions individuels issus de la séance précédente : un échange a lieu pour identifier les difficultés rencontrées, comment les résoudre, quelles mesures correctives intégrer.

Public

Tout professionnel en situation d'encadrement (cadre ou faisant-fonction) de la filière administrative

Exercice

2020

Code de formation

AFC 9

Nature

AFC

Organisé par

OBEA

Durée

21 heures

Typologie

Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences

Date et lieu

GROUPE 1

Le 4 février 2020

RENNES

Le 3 mars 2020

RENNES

Le 9 avril 2020

RENNES